



Règlement intérieur Activité marche nordique

PRÉAMBULE : Ce règlement intérieur spécifique à l'activité marche nordique vient compléter et préciser le Règlement Intérieur de la Dauphinoise de Coublevie adopté par l'Assemblée Générale du 17 octobre 2014.

ARTICLE 1 PRINCIPES GENERAUX

La pratique de la marche nordique au sein de la Dauphinoise de Coublevie a pour but de permettre le développement individuel et collectif de la pratique de ce sport dans une ambiance conviviale et amicale tout en favorisant l'épanouissement de chacun.

ARTICLE 2 DEROULEMENT DES SEANCES

Les séances se déroulent sous la responsabilité des animateurs, qui peuvent notamment exclure tout membre dont le comportement serait de nature à porter atteinte à la sécurité du groupe ou étant équipé de manière insuffisante (ex : chaussures inadaptées, manque d'eau, ...). Les animateurs ont à charge d'organiser les sorties et de les animer, ils n'ont pas d'obligation de résultat mais de sécurité.

Pour s'inscrire et organiser les sorties, un planning annuel est remis aux adhérents. L'animateur a toute latitude d'annuler une séance en fonction des prévisions météo. Dans ce cas un courriel est adressé aux adhérents la veille.

Les marcheurs sont tenus de respecter le code de la route appliqué aux piétons.

Afin de permettre le bon déroulement des séances et d'éviter de perturber la faune sauvage, les animaux, même tenus en laisse, sont interdits pendant les sorties.

ARTICLE 3 TENUE ET MATERIEL

- ⇒ Une tenue de sport légère et confortable prévoir également un blouson coupe-vent imperméable, gants et bonnets ou autres.
- ⇒ Des chaussures à taille basse avec une bonne semelle sont indispensables, (chaussures à la fois flexibles, mais aussi résistantes pour marcher sur des surfaces caillouteuses).
- ⇒ Les bâtons de marche nordique
- ⇒ Un petit sac à dos pas trop large (eau, barres énergétiques, ...) complétera la tenue.

Des bâtons peuvent être loués par l'association (voir conditions sur le site internet).

ARTICLE 4 COMMUNICATION

Toutes les informations concernant la section de marche nordique et l'association La Dauphinoise de Coublevie sont communiquées par courriel ou par SMS.

ARTICLE 5 ACCES A L'ANIMATION

Afin de pérenniser et développer l'activité marche nordique, l'intégration de nouveaux animateurs est encouragée. Tout adhérent souhaitant accéder à l'animation pourra exprimer sa motivation auprès d'un des animateurs de marche nordique. Les dates des formations fédérales seront communiquées aux adhérents.



L'inscription à la section marche nordique de la Dauphinoise de Coublevie implique l'adhésion à ce règlement intérieur.

Conformément à l'article 9 du Règlement Intérieur de La Dauphinoise de Coublevie approuvé par l'Assemblée Générale du 17 octobre 2014, ce règlement intérieur a été approuvé par le Comité Directeur du 29 septembre 2020.

Le responsable de la section marche nordique
Patrick FILET